



Communiqué de presse

Mende, le 25 janvier 2016

Appel à projets « Soutien aux grandes itinérances du Massif-Central »

Objet

Cet appel à projets, est commun au Programme opérationnel Massif Central (FEDER) et à la Convention interrégionale Massif Central (FNADT, Régions, Départements).

Les projets financés doivent valoriser la qualité environnementale du Massif central à travers la construction d'une offre touristique d'itinérance non motorisée bien identifiée, lisible, facilement accessible et praticable dans les meilleures conditions. Cette offre se devra d'être de qualité, de respecter les principes du développement durable, et d'être créatrice d'emplois.

Pour l'édition 2016, l'appel à projets s'adresse au chemin de Stevenson (GR70), au chemin Régordane (GR700), au chemin de St Guilhem, à la vallée et gorges de l'Allier, aux chemins de St Jacques (via Podiensis, via Arverna, chemin de Cluny au Puy en Velay, chemin de Lyon au Puy-en-Velay pour la partie traversant le Massif central, chemin de Vézelay pour la partie traversant le Massif central), à la grande traversée à VTT du Massif-Central, à la voie verte du Haut-Languedoc (Passa Païs), au projet de véloroute voie verte de la vallée de la Dordogne, au projet de voie verte interrégionale Massif Central

Type d'opérations éligibles :

Cet appel à projet concerne uniquement les actions d'investissement et d'animation sur l'itinéraire :

- aménagements et équipements des sites de pratique, d'accueil et d'information.
- amélioration du produit touristique et de sa mise en marché (structuration du partenariat « marketing », promotion et commercialisation, équipements complémentaires, mise en réseau des hébergements et services liés au produit).
- gestion des flux / accueil des pratiquants (mise en sécurité, adaptation continue des équipements, promotion).

Les actions éligibles doivent répondre à un enjeu fort à l'échelle de l'itinéraire mais qui peut être décliné localement.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'appel à projets peuvent être des collectivités locales ou leur groupement, représentant un échelon intercommunal a minima, des entreprises, des associations, des établissements publics, des syndicats mixtes, des fondations.

Nature et montant de l'aide

Autofinancement : 30 % minimum

Points de vigilance : prise en compte des recettes prévisionnelles dans le plan de financement et actions entrant dans le champ concurrentiel

Taux maximum FEDER : 40 % avec un plancher de 20 000 € soit un coût total de l'opération de 50 000 € par dossier

Calendrier

Le dossier de candidature doit être déposé par voie électronique sur www.massif-central.eu d'ici le 1^{er} juin 2016. Le cahier des charges et le formulaire de demande de subvention sont téléchargeables sur le site <http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2015/12/itinérance-AAP-2016.pdf>

Contact

Correspondant Massif Central à la Région Languedoc-Roussillon : Joëlle Ribard, ribard.joelle@cr-languedocroussillon.fr